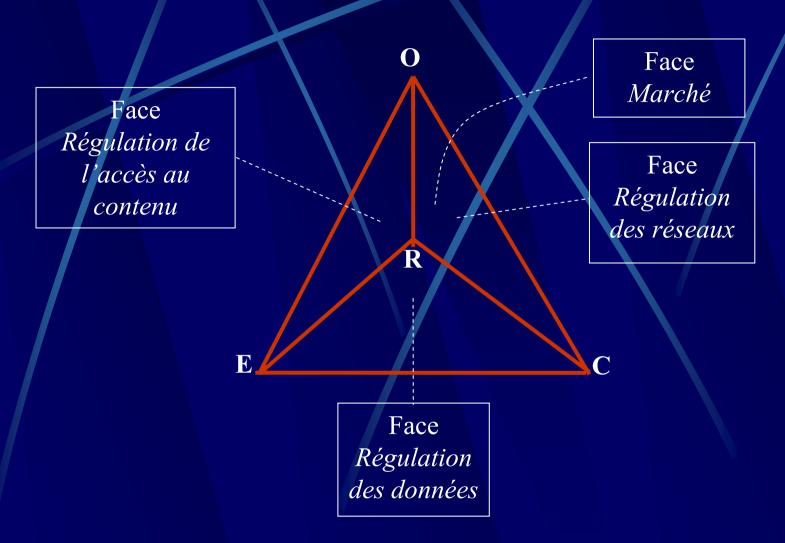
Une réglementation efficace dans un monde placé sous le signe de la convergence : nouveaux défis pour les régulateurs.

Nicolas Curien, ARCEP

Session 1 - 9ème Colloque mondial des régulateurs

Beyrouth, 10 novembre 2009

La pyramide de la régulation



 $\mathbf{O} = \text{Opérateurs} \quad \mathbf{E} = \text{Editeurs} \quad \mathbf{C} = \text{Consommateurs} \quad \mathbf{R} = \text{Régulateurs}$

Les 4 faces de la pyramide

- EOC = Marché biface = une plate-forme de réseau interconnectant des éditeurs de contenus ou des fournisseurs d'applications ou de services, avec des consommateurs de ces contenus, applications ou services.
- ROC = face « classique » de la régulation des opérateurs de réseaux par les ARN, au bénéfice des consommateurs.
- ROE = face de la « Net neutrality » = les réseaux doivent rester neutres vis-à-vis des contenus... dans les limites d'une gestion efficace du trafic... et de l'égal accès des platesformes aux contenus audiovisuels (question des exclusivités).
- REI = face de la régulation des données = protection de la propriété intellectuelle, des libertés individuelles, de l'enfance... lutte contre le spamming, lutte contre la cyber criminalité, etc.